

République Française
Département du Tarn
SIVOM du PLÔ du LAC

NOMBRE de MEMBRES :
Afférents au Conseil : 08
Présents : 07
Qui ont pris part
à la délibération : 07

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le 21/02/2024
ID : 081-248100554-20240220-DE_01_2024-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL SYNDICAL du
SIVOM du PLÔ du LAC

Séance du 20 Février 2024

Date de convocation : 08 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février à 21h00, le Conseil Syndical du SIVOM, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de monsieur Nicolas ALIBERT, Président.

Présents : VIANE : Mrs Marc MADERN et Hervé POUMAYROL.

MASNAU : M. Nicolas ALIBERT.

LACAZE : Mrs Roland DO et Marc AVISOU.

ST SALVI de CARCAVÈS : Mrs Francis REMIOT et Maurice CAMBON.

Absent excusé : M. Patrick CALVIÈRE (Le Masnau-Massuguiès)

Secrétaire de séance : M. Marc AVISOU.

DÉLIBÉRATION n° 01_2024 : VOTE des TARIFS de l'EAU POTABLE et de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-7,

Vu l'énorme augmentation de l'électricité nécessaire aux pompages d'eau potable, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs comme suit :

Désignations	Tarifs 2024 En Euros
Eau potable :	
Tranche de 0 à 45 m3	2.49
Tranche de 46 à 1000 m3	1.67
Tranche à partir de 1001 m3	1.27
Abonnement mensuel Eau Potable	12.88
Assainissement (au m3 d'eau consommé)	0.99
Abonnement mensuel Assainissement (pour les abonnés raccordés et traités à une station d'épuration)	5.20
Redevance Captage et prélèvement	0.10
Redevance Pollution Domestique (Montant notifié par l'AEAG)	0.33
Redevance Modernisation des réseaux de collecte , pour les abonnés qui payent l'assainissement (montant notifié par l'AEAG)	0.25

Monsieur le président rappelle aux membres du conseil que le SIVOM du PLÔ du LAC n'est pas assujéti à la T.V.A. et que la facturation est semestrielle (une facture d'acompte qui représente la moitié de la consommation N-1 et une facture de régularisation au relevé réel des index).

Le Secrétaire
Marc AVISOU



SIVOM du PLO du LAC
Place du Petit Train
81530 VIANE

VIANE, les jours et an que dessus.
Le Président,

Nicolas ALIBERT

